

À l'attention de Monsieur le Maire
Mairie de Léognan
11 cours du Maréchal de Lattre de Tassigny
33850 LÉOGNAN

Le 27/02/2025

Objet : Demande de transmission des documents relatifs aux animateurs et aux conditions de sécurité des ALSH de la commune

Monsieur le Maire,

Dans un souci de transparence et afin de garantir la sécurité et le bien-être des enfants accueillis dans les centres d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de notre commune, je vous prie de bien vouloir nous transmettre les documents attestant du respect des normes en vigueur concernant :

1. La qualification et la déclaration des animateurs

- La liste nominative des encadrants en poste, précisant leur statut (titulaire, vacataire, contractuel).
- Les justificatifs de leurs qualifications (BAFA, BAFD, CQP, DEJEPS ou tout autre diplôme requis).
- Les attestations de formation aux premiers secours (PSC1, PSE1 ou SST) des membres de l'équipe.
- Les récépissés de déclaration des animateurs auprès du SDJES.

2. Les conditions de sécurité de l'ALSH

- Le dernier rapport de visite de la commission de sécurité (SDIS) attestant de la conformité des installations.
- Le registre de sécurité, mentionnant les contrôles des extincteurs, portes coupe-feu, issues de secours, alarmes incendie et éclairages de sécurité.
- Le registre des exercices d'évacuation et de mise en sécurité effectués.
- Les attestations de conformité électrique des installations de gaz et chauffage.
- La liste des travaux de mise en conformité réalisés récemment, ainsi que leur date d'achèvement.
- Les documents de contrôle des pharmacies : registre des équipements de premier secours et présence des armoires à pharmacie sécurisées, fiches de contrôle des médicaments et des dispositifs médicaux.
- La feuille de route des mesures à mettre en œuvre avec échéancier, concernant les non-conformités relevées par le dernier rapport d'inspection du SDJES.

Ces documents sont essentiels pour garantir que les ALSH fonctionnent dans des conditions optimales et conformément aux obligations légales.

En application des principes de transparence et du droit d'accès aux documents administratifs (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978), je vous remercie de bien vouloir nous communiquer ces éléments dans les meilleurs délais, par courrier ou courriel.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Groupe Léognan l'Union Pour l'Avenir